

RS
U

SYNTÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

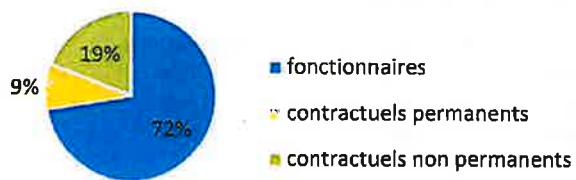
COMMUNE DE LONGVIC

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

Effectifs

➡ 232 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 168 fonctionnaires
- > 20 contractuels permanents
- > 44 contractuels non permanents



➡ Aucun contractuel permanent en CDI

➡ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➡ Précisions emplois non permanents

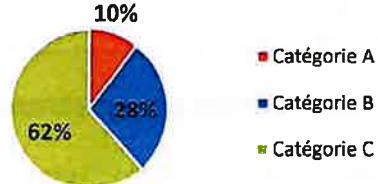
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 23 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

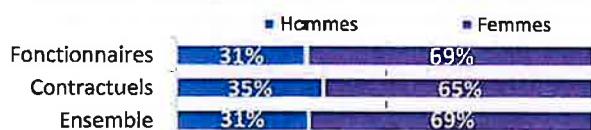
➡ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%		22%
Technique	30%	25%	29%
Culturelle	10%	25%	12%
Sportive	1%	5%	1%
Médico-sociale	13%	20%	14%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	18%	25%	19%
Total	100%	100%	100%

➡ Répartition des agents par catégorie



➡ Répartition par genre et par statut

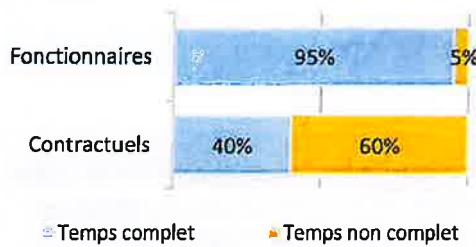


➡ Les principaux cadres d'emplois

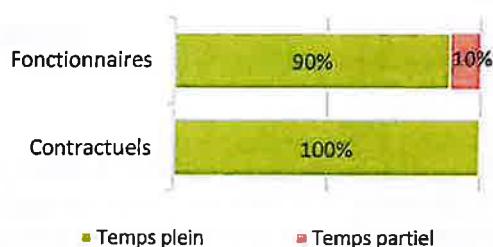
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	27%
Adjoints d'animation	16%
Adjoints administratifs	10%
Assistants d'enseignement artistique	9%
Auxiliaires de puériculture	7%

— Temps de travail des agents permanents

💡 Répartition des agents à temps complet ou non complet



💡 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



💡 Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

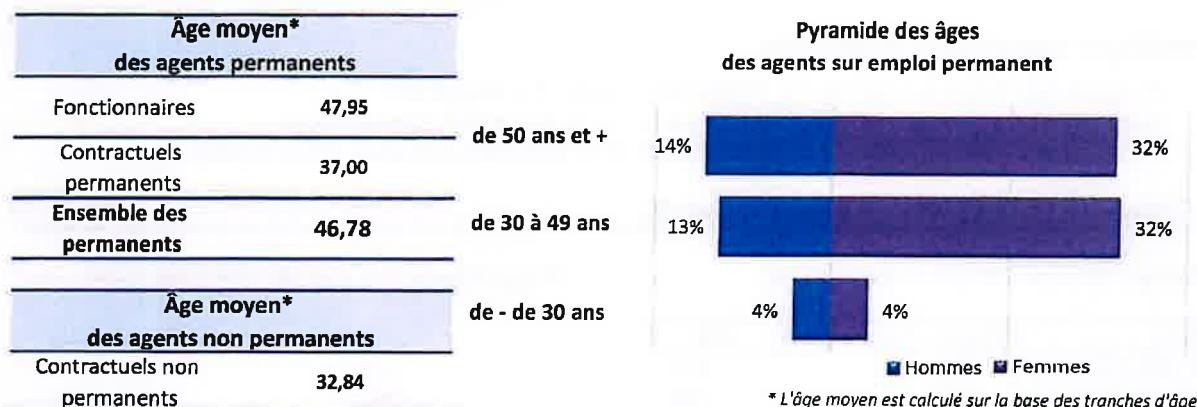
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	35%	100%
Technique	4%	100%
Animation	0%	40%

💡 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
14% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

💡 En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans



— Équivalent temps plein rémunéré

💡 177,54 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 157,04 fonctionnaires
- > 12,54 contractuels permanents
- > 7,96 contractuels non permanents

323 123 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	17,08 ETPR
Catégorie B	42,32 ETPR
Catégorie C	110,18 ETPR

— Positions particulières

> 13 agents en disponibilité

- > 3 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > 3 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

En 2024 :

➤ Fonctionnaires : 3 arrivées, 17 départs

➤ Contractuels : 12 contractuels nommés stagiaires, 20 contractuels permanents rémunérés au 31/12/2024

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 ¹	Effectif physique au 31/12/2024
170 agents	188 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires ➔ 0 %

Contractuels ➔ 80,0%

Ensemble ➔ 10,5%

Principales causes de départ d'agents titulaires en 2024

Départ à la retraite	53%
Détachement	12%
Mise en disponibilité	12%
Démission	17%
Mutation	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	81%
Voie de mutation	19%
Voie de détachement	0%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

Dont 67 % de nominations concernent des femmes

1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé dont 100% des nominations concernent des femmes

80 avancements d'échelon et 16 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 69,72 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	12 725 913 €	Charges de personnel*	8 872 252 €	Soit 69,72 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	5 430 949 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	1 286 049 €	
IFSE :	367 644 €	189 976 €
CIA :	144 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	102 156 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	57 427 €	
Supplément familial de traitement :	48 323 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 399 €		35 026 €		29 371 €	s
Technique	s		s		26 515 €	27 675 €
Culturelle	s		48 326 €		s	
Sportive			s	s		
Médico-sociale	41 738 €		29 769 €	23 430 €	28 788 €	
Police			s		36 045 €	
Incendie						
Animation			33 912 €		27 150 €	27 213 €
Toutes filières	50 877 €		35 991 €	29 756 €	27 824 €	27 317 €

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 23,68 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :
Fonctionnaires 24,13%
Contractuels sur emplois permanents 17,10%
Ensemble 23,68%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 3822,89 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 700,03 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	5 274 €	1 €	0%	11 899 €	1 €	0%						
Catégorie B	2 597 €	1 €	0%	4 464 €	1 €	0%						
Catégorie C	1 225 €	1 €	0%	1 643 €	1 €	0%						

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Absences

- En moyenne, 23,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
► En moyenne, 6,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,39%	1,70%	3,21%	0,40%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,55%	1,70%	6,03%	0,40%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,27%	1,79%	6,68%	0,42%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- 26,8 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- 18 accidents du travail déclarés au total en 2024
► 7,8 accidents du travail pour 100 agents
► En moyenne, 25 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 2C agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 5 % des effectifs.

10 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
⇒ 100 % sont fonctionnaires*
⇒ 80 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

- FORMATION
20 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 3 834 €
Coût par jour de formation : 192 €

- DÉPENSES
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

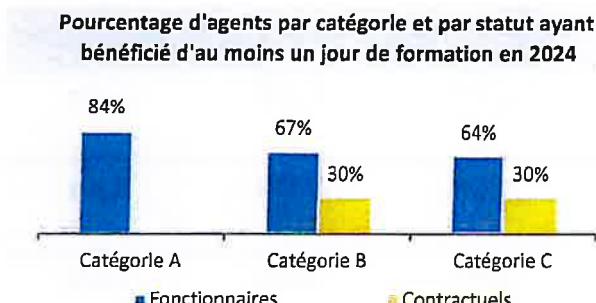
Total des dépenses : 8 029 €

- DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

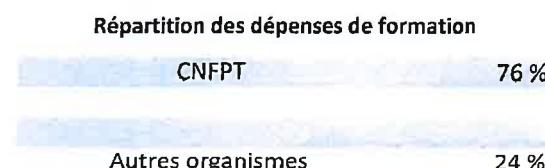
Dernière mise à jour : 2019

— Formation —

En 2024, 63,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

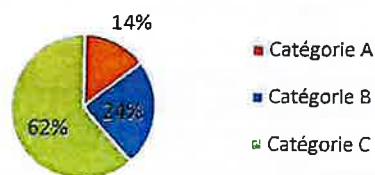


78 416 € ont été consacrés à la formation en 2024

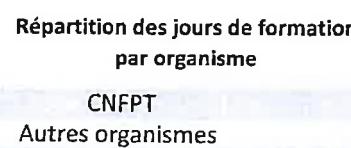


417 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,2 jours par agent



— Action sociale et protection sociale complémentaire —

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	7 431 €
Montant moyen par bénéficiaire	74 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

— Relations sociales —

Jours de grève

40 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

5 réunions en 2024 dans la collectivité
4 réunions de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

💡 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

💡 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	<i>Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle</i>	<i>Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*</i>

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours..)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

💡 En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

